Renvoi des criminels étrangers

La fronde contre l'initiative d'application de l'UDC s'organise

Quarante conseillers aux Etats ont signé une déclaration contre le texte de l'UDC. La campagne s'annonce difficile

Lucie Monnat

L'initiative «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels» sera soumise au peuple le 28 février prochain. Vu la complexité du sujet et l'émotion qu'il suscite, la campagne s'annonce très difficile. Elle commence par une action spectaculaire: l'ensemble du Conseil des Etats, à l'exception des cinq élus UDC et de l'Indépendant Thomas Minder, a signé une déclaration commune contre l'initiative populaire, révèle *NZZ am Sonntag*. Lancée par Hans Stöckli (PS/BE), la démarche vise à combattre un texte jugé «antidémocratique» et présentant le risque de «bouleverser nos institutions».

Bousculer le parlement, tel était d'ailleurs l'intention de l'UDC. «Si notre texte est accepté par le souverain, le Conseil fédéral et le parlement n'auront plus la possibilité d'ignorer la volonté populaire, avait déclaré le tribun de l'UDC Christoph Blocher lors du lancement de la récolte de signatures. L'initiative d'application est une contribution importante au renforcement des droits populaires et au respect de la volonté du peuple.»

En 2012, jugeant que le parlement ne respectait pas l'esprit de l'initiative «Pour le renvoi des étrangers criminels» acceptée deux ans plus tôt, l'UDC lançait une deuxième initiative dictant son application précise, notamment en listant les délits concernés.

Les élus de la Chambre des cantons accusent l'UDC de contourner le processus législatif en soumettant au peuple des dispositions qui constituent une modification directe du Code pénal. Et ce d'autant plus que l'initiative a été lancée avant que le parlement ne rende son projet de loi. Robert Cramer (Verts/GE) cite Montesquieu: «La séparation des pouvoirs a été pensée pour protéger l'Exécutif de l'arbitraire, rappelle le conseiller aux Etats. La majorité n'a pas toujours raison. Il y a des pays, comme l'Arabie saoudite, où une majorité estime que les femmes doivent avoir le moins de liberté possible. C'est aussi une forme de dictature.»

> «Le message que les sénateurs veulent faire passer, c'est qu'il faut que le peuple fasse confiance aux personnes qu'il a élues»

Robert Cramer
Conseiller aux Etats, Les Verts/GE

L'Appenzellois Andrea Caroni (PLR) évoque «un véritable cheval de Troie»: «Il ne s'agit pas d'une initiative d'application, mais d'un texte beaucoup plus sévère que le premier, puisqu'il inclut aussi des infractions de type bagatelle.»

> «Il ne s'agit pas d'une initiative d'application, mais d'un texte bien plus sévère que le premier, puisqu'il inclut aussi des infractions de type bagatelle»

Andrea Caroni
Conseiller aux Etats, PLR/AR

Assez de problèmes!

Le sénateur PLR redoute les conséquences pour la libre circulation: «Nous avons déjà suffisamment de problèmes dans ce domaine!» Une crainte également émise par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga la semaine dernière. «Un oui à l'initiative de mise en œuvre du renvoi des étrangers criminels pourrait encore compliquer la donne, car le texte contrevient à certains engagements européens», constatait-elle à l'occasion du bilan de son année de présidence.

L'initiative fait ainsi peur à la quasi-totalité de l'échiquier politique. La contre-campagne sera menée par pas moins de trois comités: un collectif d'ONG, un comité de gauche réunissant le PS, les Verts et les syndicats ainsi qu'une coalition bourgeoise menée par le PLR. Une forte mobilisation qui ne rendra pas la campagne facile pour autant. Non seulement les comités manquent tous de sous, mais ils devront rendre accessibles des arguments principalement institutionnels.

«Nous devrons effectivement réfléchir à notre stratégie de communication, reconnaît Robert Cramer. Mais ce qui est en train de se passer est très grave. Le message que les sénateurs veulent faire passer en se réunissant, tous bords politiques confondus, c'est qu'il faut que le peuple fasse confiance aux personnes qu'il a élues.»

Soupçons sur le Conseil central islamique

Un membre du CCIS ferait de la propagande en faveur d'Al-Qaida. Une procédure pénale fédérale a été ouverte contre lui

Le Ministère public de la Confédération (MPC) a ouvert le 9 décembre une procédure pénale contre un membre allemand du comité directeur du Conseil central islamique suisse (CCIS) de Nicolas Blancho. La procédure est menée avec le soutien de l'Office fédéral de la police.

Le Parquet fédéral lui reproche d'avoir représenté de façon propagandiste dans une vidéo son voyage dans des zones de conflit en Syrie, sans se distancier explicitement des activités d'Al-Qaida dans ce pays. Le prévenu a également interviewé un leader de l'organisation Jaysh al-Fath, à laquelle appartient la branche syrienne d'Al-Qaida Jabhat al-Nosra.

L'ouverture de la procédure documente la poursuite pénale de toute personne qui, en Suisse, tente de participer au terrorisme motivé par le djihadisme ou le soutient avec des moyens de propagande, explique le MPC.

Le CCIS «prend acte de la procédure ouverte par le MPC contre un de ses membres» et tiendra aujourd'hui une conférence de presse à Berne. **ATS**

PUBLICITÉ

ALIGRO
bienvenue à tous les gourmands

Joyeux Noël!

Filet royal de saumon
frais de Norvège/Danemark

Filet de porc
frais de Suisse

Faux-filet Resto de bœuf
frais de Suisse/Allemagne, morceau

Limes
du Brésil

Epesses
Léderrey Lavaux
AOC 2014

Gigondas
Le Haut des Dentelles
Côtes du Rhône
AOC 2014

Foie gras cru de canard
1er choix frais de France
(déveiné frais: 46.90/kg; surgelé: 41.60/kg)

Macaron standard
Pasquier, surgelés

Saumon fumé
d'Ecosse, tranché

Epoisses
Berthaut AOP

HORAIRES DE FIN D'ANNÉE	
mercredi 23.12	8h00-21h00
jeudi 24.12	8h00-18h00
vendredi 25.12	fermé
samedi 26.12	8h00-18h00
jeudi 31.12	8h00-17h00
vendredi 01.01.16	fermé
samedi 02.01.16	8h00-18h00

Chaque semaine plus de 1000 promotions sur www.aligro.ch

valable du 21 au 26 décembre

Contrôle qualité